

le 7 septembre 2001, à 20H30,  
à la mairie de Trévières

---

Réf/Conseil/avril2001/CO.07.09.01.doc

**DELEGUES TITULAIRES :**

Étaient présents : Jean-Pierre MARIE (Aignerville), Paulette CUILLANDRE (Asnières), Jean-Pierre COUPRY et Michel POULAIN (Blay), Patrick THOMINES (Colleville), Christelle CALENGE (Ecrammeville), Michel LAMY et Régine ANQUETIL (Formigny), Christian MOREL (La Folie), Monique CURE (Louviers), Pierre LEFEVRE et Michel POUSSIER (Mandeville), Jacques LEMAITRE et Jean LEFEVRE (Mosles), Michel MARIETTE (Rubercy), Raymond BIRABENT et Michel MALLET (Ste-Honorine), Benoît AIMABLE (Surrain), Jean-Pierre RICHARD, Alain RENAULT et Alain POTIRON (Trévières), Daniel LEBREC (Vierville).

Étaient excusés : Gilles BOTREAU-BONNETERRE, suppléé par Albert PHILIPPE (Colombières), Daniel PAIN (Bricqueville), non suppléé, Umberto GIOMMI suppléé Isabelle THIERRY (St-Laurent), Christian COMPAGNE, suppléé par Andrée LEROUTIER (Trévières), Jean OLARD, suppléé par Daniel LARONCHE (Vierville).

**DELEGUES SUPPLEANTS :**

Étaient présents : Patrick DESHAYES (Asnières), Véronique MADOUASSE (Aignerville), Bruno ANNE (Blay), Etienne de MAUPEOU et Albert PHILIPPE (Colombières), Christian RONDELET (Ecrammeville), Bernard MARCIENNE et Régine ANQUETIL (Formigny), Bertrand MUS (Mosles), Isabelle THIERRY (St-Laurent), Vital d'HEROUVILLE (Surrain), Didier AUBERT, Michel FUSEE et Andrée LEROUTIER (Trévières), Daniel LARONCHE (Vierville).

Étaient excusés : Stéphanie HENRIETTE (Colleville), Sylvie PINTO (Louviers), Serge GROULT (Rubercy), Marcel DUFOUR (Ste-Honorine), Jérôme VALLEE (La Folie), Séverine PANNIER et Jean-Pierre LAHAYE (Mandeville), Georges TRONCON (Mosles), Ghislaine MICHEL (Ste-Honorine), Brigitte ANDRE et Catherine CHARTIER (St-Laurent), Jean LENAULT et Andrée LEROUTIER (Trévières), Jacques HELEINE (Vierville).

**INVITE** : Raymond MOUQUET (St-Laurent).

M. HENRY ouvre la séance.

L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Extension de la Communauté,
2. Révision des statuts,
3. Administration,
4. Bilan des commissions (Étude base nautique – Contrat de Pôle),
5. Questions diverses et délibérations.

## **1. Extension de la Communauté de Communes**

7 communes ont demandé leur adhésion à la Communauté de Communes : Bernesq, St-Martin-de-Blagny, Russy, Tour-en-Bessin, Maisons, Etreham, Crouay.

Si ces 7 communes adhéraient, la population de la Communauté de Communes passerait de 4018 à près de 6000 habitants, soit une augmentation d'environ 50%.

Le nombre de délégués communautaire augmenterait également de manière importante (40 au lieu de 28), obligeant la Communauté de Communes à élargir son Bureau par le biais d'une élection complémentaire (1 nouveau vice-Président et 3 nouveaux membres au maximum).

De plus deux syndicats se trouveraient totalement inclus dans le nouveau périmètre de la Communauté de Communes et il perdrait dès lors leurs compétences communes :

- Le Syndicat Intercommunal de Trévières (dit « Syndicat du canton de Trévières ») serait dissout et ses compétences transférées à l'Intercom. Il gère actuellement l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, l'étude de zonage d'assainissement et le contrat de canton.
- Le SIVOS de Maisons Etreham (Syndicat à vocation scolaire) perdrait sa compétence scolaire pour ne garder que le transport, la garderie et la cantine.

D'un point de vue financier, l'adhésion de ces 7 communes représente une charge supplémentaire d'environ 200 000 F pour l'Intercom, due notamment à la prise en compte de 4 nouvelles écoles (Maisons, Etreham, Tour-en-Bessin et Crouay). Cette charge pourrait être en partie, voire totalement, compensée par l'augmentation de DGF<sup>1</sup> qu'induirait ces adhésions, mais qui n'est malheureusement pas calculable actuellement.

---

<sup>1</sup> Dotation Globale de Fonctionnement

Le Préfet ne semble pas très favorable à l'adhésion de Maisons et de Tour-en-Bessin. MM JOUET et Ambroise DUPONT vont le rencontrer prochainement sur ce sujet. M. RICHARD interviendra également lors de la prochaine réunion de la CDCI<sup>2</sup>, fin septembre.

▣ Adhésion de BERNESQ :

Le Conseil Municipal de Bernesq a délibéré le 6 avril 2001 pour demander son adhésion à la Communauté de Communes. Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité, cette adhésion.

▣ Adhésion de ST-MARTIN DE BLAGNY :

Le Conseil Municipal de St-Martin de Blagny a délibéré le 31 août 2001 pour demander son adhésion à la Communauté de Communes (6 voix pour, 4 voix contre). Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité, cette adhésion.

▣ Adhésion de CROUAY :

Le Conseil Municipal de Crouay a délibéré le 9 juillet 2001 pour demander son adhésion à la Communauté de Communes (à l'unanimité). Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité, cette adhésion.

▣ Adhésion de RUSSY :

Le Conseil Municipal de Russy a délibéré le 29 août 2001 pour demander son adhésion à la Communauté de Communes (6 voix pour, 2 voix contre). Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité, cette adhésion.

▣ Adhésion de ETREHAM :

Le Conseil Municipal d'Etreham a délibéré le 31 août 2001 pour demander son adhésion à la Communauté de Communes (7 voix pour, 3 abstentions). Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité, cette adhésion.

▣ Adhésion de MAISONS :

Le Conseil Municipal de Maisons a délibéré le 3 septembre 2001 pour demander son adhésion à la Communauté de Communes (9 voix pour, 2 abstentions). Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité, cette adhésion.

▣ Adhésion de TOUR-EN-BESSIN :

Le Conseil Municipal de Tour-en-Bessin a délibéré le 5 septembre 2001 pour demander son adhésion à la Communauté de Communes (8 voix pour, 5 voix contre). Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité, cette adhésion.

Ces délibérations seront notifiées aux conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer par délibération. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

## **2. Révision des statuts**

Un exemplaire du projet de modification des statuts été envoyé à chaque délégué communautaire, préalablement à la réunion. Différents paragraphes sont corrigés ou ajoutés. En particulier :

- Le nombre de délégués suppléants pour les communes de moins de 200 habitants passe à deux (au lieu de un),
- Le nombre de membres du Bureau est augmenté pour tenir compte des adhésions (un 5<sup>ème</sup> vice-Président qui prendra en charge l'assainissement, 2 ou 3 membres supplémentaires, en fonction du nombre d'adhésions),
- La compétence SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est ajoutée,
- Le paragraphe concernant les travaux de voirie est clarifié,
- Un paragraphe spécifique est créé dans le domaine touristique,
- Un fonds de solidarité est instauré, dans le but de réduire les disparités de ressources entre les communes.

▣ Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la modification des statuts.

---

<sup>2</sup> Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Comme pour les adhésions, cette délibération sera notifiée aux conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

### **3. Administration**

Géraldine Béhue travaille à temps plein mais n'arrive plus à assumer la charge de travail qui lui est impartie. Corinne VAUTIER travaille actuellement à hauteur de 6/39<sup>ème</sup>. Elle s'occupe des aspects comptables et administratifs (mandats, titres, payes, contrats, etc.). Elle pourrait prendre progressivement en charge les questions scolaires, sachant que sa durée hebdomadaire de travail peut encore être augmentée de 2 heures.

☒ Le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, une augmentation de 2 heures de la durée hebdomadaire de travail de Mme VAUTIER, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2001.

☒ Le Conseil autorise également le Président à rechercher un second ordinateur.

Quant-au bureau devenu trop étroit, aucune solution n'a encore été trouvée actuellement.

### **4. Bilan des commissions**

#### **a) Commission 'Écoles et vie socioculturelle'**

Vice-Président chargé de la commission : Raymond BIRABENT (Ste-Honorine)

*ECOLES (domaine suivi par Raymond BIRABENT)*

Quasiment tous les travaux prévus ont été réalisés pendant les vacances scolaires de cet été. La rentrée a donc pu s'effectuer dans de bonnes conditions. M. HENRY remercie M. BIRABENT pour le travail qu'il a réalisé.

*SOCIOCULTUREL (domaine suivi par Monique CURÉ - Louvières)*

Les bilans écrits du centre de loisirs et des activités en direction des jeunes déléguées à l'association « Le Moulin à Vent » ne sont pas encore parvenus à l'Intercom. Un bilan sera réalisé lors d'une prochaine commission et plus de précisions pourront être données lors du prochain Conseil.

Contrat temps-libre : un document qui précise le schéma de développement final est distribué à l'assemblée et commenté. Le contrat temps libre permet d'élaborer un projet en direction des enfants et des jeunes âgés de 6 à 16 ans, en partenariat avec la CAF<sup>3</sup>. Signé pour 3 ans, il permet d'obtenir environ 50% de subventions sur des actions nouvelles (hors investissement). Concernant les enfants, l'objectif serait de conforter le centre de loisirs intercommunal de Vierville. Vis à vis des adolescents, tout une politique est à mettre en place et à développer. Mathilde ELISSALDE anime et coordonne ce projet qui doit être signé pour la fin de l'année afin de prendre en compte les actions menées en 2001.

☒ Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le schéma de développement proposé et autorise le Président à signer, sur cette base, un contrat temps-libre avec la CAF pour la période 2001-2003.

#### **b) Commission 'Voirie'**

Vice-Président chargé de la commission : Jacques LEMAITRE (Mosles)

M. LEMAITRE fait un bilan très négatif des travaux de point-à-temps réalisés par DEVAUX. L'entreprise devrait repasser dans toutes les communes prochainement. Les communes sont dès lors invitées à centraliser leurs revendications à l'Intercom et à fournir les coordonnées de leurs responsables 'voirie'.

Concernant les travaux complémentaires, l'entreprise LEGUELINEL pose également problème. Il reste 10 à 15 tonnes d'enrobé.

---

<sup>3</sup> Caisse d'Allocation Familiale

Enfin, un devis à été demandé pour remettre d'urgence en état la voie n°6 dite « du Perrey » de Blay, très dégradée. Le montant des travaux est estimé à 123 400 F/HT. L'entreprise DEVAUX peut réaliser ces travaux et un reliquat de DGE<sup>4</sup> peut être demandé auprès de la Préfecture.

☒ Le Conseil de Communauté accepte, à 25 voix pour et 2 voix contre, de réaliser ces travaux. Il autorise le Président à solliciter une demande de subvention au titre de la DGE.

### **c) Commission 'Finances, habitat, aménagement et développement'**

Vice-Président chargé de la commission : Jean-Pierre RICHARD (Trévières)

#### *FINANCES*

La commission a travaillé sur les répercussions financières d'une éventuelle adhésion de 7 nouvelles communes. Comme précisé plus haut, la charge supplémentaire s'élèverait à environ 200 000 F, couvert en partie, voire totalement, par un accroissement de DGF.

### **d) Commission 'Tourisme, environnement et cadre de vie'**

Vice-Président chargé de la commission : Patrick THOMINES (Colleville-sur-mer)

#### *STATUTS*

La commission a travaillé sur le projet de modification des statuts, aboutissant à la création d'un paragraphe spécifique sur le tourisme.

#### *POINT D'ACCUEIL TOURISTIQUE*

Le bilan est très positif. Le point d'information a déjà accueilli plus de 8 000 visiteurs depuis le 18 juin (1000 en juin, 3000 en juillet, 4000 en août), ce qui représente environ 20% de l'accueil sur l'ensemble du littoral du Bessin. Les visiteurs sont surtout intéressés par le débarquement de juin 1944, mais il existe également une forte demande en matière d'hébergement et d'activités de type randonnée, équitation et sports nautiques. Un bilan précis sera réalisé prochainement.

#### *BASE NAUTIQUE*

Un appel à candidatures a été lancé au cours de l'été 2001 auprès de 12 bureaux d'études spécialisés dans les questions touristiques. A l'issue de la consultation, le cabinet PROTOURISME a été retenu pour réaliser cette prestation, sur un montant de 193 776 F toutes taxes (29 541,2 €/TTC) et pour une durée de 12 semaines. Cette étude peut être subventionnée à hauteur de 50% par l'Etat et le Conseil Régional (fonds FACIT<sup>5</sup>) et 30% par le Conseil Général.

Cette étude permettra de :

- Préciser les besoins de l'activité, notamment en terme de superficie et de conditions d'exercice (physiques et techniques).
- Arrêter les sites possibles pour l'installation de l'activité, en tenant compte des contraintes réglementaires et foncières, des sensibilités paysagères de l'espace côtier, des besoins de l'activité et de ses perspectives d'évolution.
- Réaliser un avant projet sommaire d'aménagement, tenant compte des conclusions des 2 premières étapes et comprenant :
  - L'étude et l'aménagement du site principal (bâtiments d'exploitation, accueil, sanitaires, stockage du matériel, parkings, circulation des véhicules et des piétons, etc.),
  - L'étude et l'aménagement du ou des points d'appuis éventuels,
  - Le montage juridique et financier du projet (y compris les conventions de gestion.).

☒ Le Conseil de Communauté accepte la proposition du cabinet PROTOURISME et autorise le Président à solliciter les subventions précitées.

---

<sup>4</sup> Dotation Globale d'Equipement

<sup>5</sup> Fonds d'aide au conseil et à l'innovation touristique

## **5. Contrat de Pôle Intercommunal**

La candidature à un contrat de Pôle Intercommunal avec le Conseil Régional a été retenue en juillet dernier. La phase d'étude peut à présent démarrer. Celle-ci durera environ un an et permettra de définir un programme précis d'actions. Concrètement, il faut sélectionner un cabinet d'ici la fin de l'année 2001, afin de lancer l'étude début 2002 et programmer les premières réalisations pour 2003.

☒ Le Conseil de Communauté autorise le Président à lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour la mise en place du Contrat de Pôle.

## **6. Questions diverses et délibérations**

### *FINANCES*

☒ Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer le « constat global de conversion » à l'euro pour les emprunts souscrits avec Dexia Crédit Local (école maternelle)

☒ Le Conseil autorise l'octroi d'une indemnité de Conseil et de budget au percepteur de Trévières.

### *INTERNET*

M. HENRY propose de lancer courant octobre une initiation des secrétaires de mairie à Internet et au courrier électronique. Le Conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel HENRY clôt la séance.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à 23H00.